



Charte de communication – CPTS Ruscino
Réflexion éthique et scientifique pour la diffusion d'informations

Préambule

La CPTS Ruscino s'engage à diffuser des informations fiables, responsables et cohérentes avec ses missions de coordination et de santé publique.
Cette charte encadre l'ensemble des communications internes et externes afin de préserver la crédibilité, l'indépendance et l'image institutionnelle de la CPTS.

Principes éthiques et scientifiques

Toute information diffusée repose sur des données reconnues, des recommandations professionnelles ou des sources institutionnelles fiables.
Les communications visent à informer, coordonner ou prévenir, sans objectif promotionnel ou commercial.
Les messages respectent la neutralité, la dignité des personnes et les principes de santé publique.
Aucune communication ne doit induire en erreur, stigmatiser un public ou créer de confusion sanitaire.

Distinction des publics et finalités de communication

Communication vers les acteurs de santé

Les communications destinées aux professionnels de santé et partenaires territoriaux poursuivent un objectif de coordination, d'organisation et de partage d'informations opérationnelles ou scientifiques.
Le vocabulaire et le niveau de précision sont adaptés à un public averti.
Ces communications favorisent la coopération interprofessionnelle et la diffusion de pratiques fondées sur les données probantes.

Communication vers le grand public

Les messages destinés au public visent à renforcer la compréhension, la prévention et l'autonomie en santé.
La CPTS applique les principes de littératie en santé : clarté du langage, structuration des informations, accessibilité et adaptation aux différents niveaux de compréhension.

Les supports privilégient la pédagogie et l'utilité pratique afin de favoriser des décisions éclairées.

Association de la CPTS à des actions ou événements

L'utilisation du nom ou de l'image de la CPTS dans une action externe implique une analyse préalable de cohérence avec ses missions et ses valeurs. La CPTS peut soutenir ou relayer des initiatives présentant un intérêt sanitaire ou territorial identifié.

Toute association impliquant un acteur commercial ou industriel fait l'objet d'une vigilance renforcée afin de préserver la neutralité institutionnelle.

Diffusion de projets ou formations financés par l'industrie

À la demande de professionnels de santé du territoire, la CPTS peut accepter de relayer des informations concernant des projets, événements ou formations bénéficiant d'un financement industriel.

Cette diffusion relève d'un rôle informatif et ne constitue ni un partenariat, ni un soutien institutionnel.

Dans ce cadre, une clause de transparence est systématiquement intégrée au message diffusé :

« La CPTS Ruscino relaie cette information à titre informatif. Elle n'est pas impliquée dans l'organisation de cette action, ne perçoit aucun financement pour sa diffusion et ne saurait être tenue responsable du contenu présenté. »

Validation institutionnelle

Les communications engageant la CPTS font l'objet d'une validation par le directeur et, lorsque nécessaire, par le bureau de la CPTS.

Cette validation garantit la cohérence stratégique, éthique et scientifique des contenus diffusés.

Un avis collégial peut être sollicité en cas de doute.

Utilisation de l'identité visuelle et du logo

Le logo et l'identité visuelle de la CPTS constituent des éléments de représentation institutionnelle.

Leur utilisation est réservée aux supports validés ou aux actions autorisées.

Toute reproduction par un membre de la CPTS Ruscino ou partenaire nécessite un accord préalable.

Demandes externes de diffusion

Toute demande de diffusion ou d'association est examinée selon les principes de cette charte.

La CPTS se réserve le droit de refuser toute communication incompatible avec ses missions ou ses valeurs.

Engagement

Cette charte affirme l'exigence de rigueur, de clarté et de responsabilité dans les communications de la CPTS Ruscino.

Elle contribue à la qualité des partenariats, à la confiance du territoire et à une information en santé utile et compréhensible.

Validé par le bureau de l'Association CPTS Ruscino le 16 février 2026

Mark OUDE ENGBERINK

Directeur



CPTS Ruscino

2 Rue Ibn Sinaï dit Avicenne

66330 Cabestany

Association Loi 1901 W662013529